



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

Femme
actuelle

Voitures radars : quels sont les meilleurs moyens de les repérer

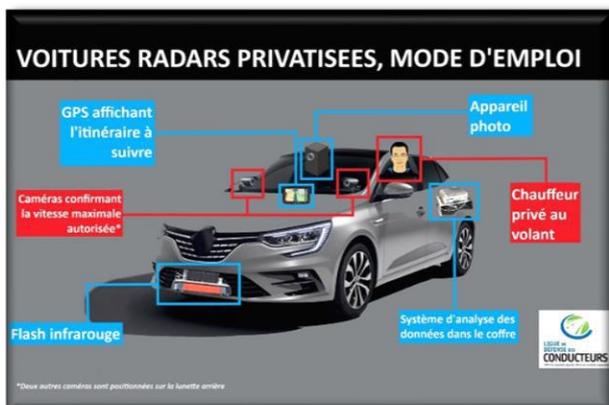


Vous avez pour habitude de ne pas trop faire attention à votre vitesse ? Cela pourrait bien vous jouer des tours avec les nouvelles voitures radars. En plus d'être banalisées, elles sont de plus en plus nombreuses sur nos routes. Voici donc quelques astuces pour les repérer et éviter l'amende.

Le temps des anciens radars qui ne pouvaient détecter qu'un seul sens de [circulation](#) est désormais révolu ! Depuis quelques temps, ils font désormais place aux [voitures radars](#), qui sont-elles capables de détecter tous les [excès de vitesse](#) et ce quel que soit le sens de circulation. Des véhicules banalisés difficiles à repérer sur la route, et qui sont souvent confiés à des opérateurs privés. Une évolution redoutable, notamment pour ceux qui ne respectent pas strictement le [Code de la route](#).

Différents modèles de voitures radars

Depuis leur arrivée sur nos routes, en 2021, les [voitures radars](#) se font discrètes. Les modèles utilisés sont en effet



armi les plus courants, mais, heureusement, leur nombre est limité. Vous pouvez donc prêter attention aux Ford Mondeo, Citroën Berlingo, Peugeot 508 et 308, Volkswagen Passat 7 et 8, Seat Leon, Skoda Octavia et Volkswagen Golf. A priori, ce sont les seuls modèles embarquant des [radars](#).

Prêter attention aux plaques d'immatriculation

Certains ont remarqué que les plaques d'immatriculation placées à l'avant des voitures radars ne sont pas complètement ordinaires. Vous pourrez en effet constater que la police de caractère utilisée n'est pas la même que celle

de votre plaque. En plus, les [plaques d'immatriculation](#) des voitures radars sont toutes bordées d'un support en plastique réfléchissant, particulièrement visible la nuit.

Plaque d'immatriculation noire, rouge, jaune, verte : que signifie la couleur de ces plaques ?

Certains ont remarqué que les plaques d'immatriculation placées à l'avant des voitures radars ne sont pas complètement ordinaires. Vous pourrez en effet constater que la police de caractère utilisée n'est pas la même que celle de votre plaque. En plus, les [plaques d'immatriculation](#) des voitures radars sont toutes bordées d'un support en plastique réfléchissant, particulièrement visible la nuit.

Les plaques à fond jaune



Depuis 2009, les plaques d'immatriculation sont au format SIV (système d'immatriculation des véhicules). Elles sont donc à fond blanc, avec des caractères noirs et deux bandes bleues aux extrémités. Mais pour tous les véhicules immatriculés avant cette uniformisation, il est tout à fait légal de circuler avec des plaques à fond jaune.

À fond vert : les plaques d'immatriculation du corps diplomatique

Les plaques d'immatriculation à fond vert désignent les véhicules appartenant au corps diplomatique. Les lettres orangées permettent de savoir qui est transporté : **C** pour consul, **CMD** pour ambassadeur, **K** pour le personnel administratif ou technique et **CD** pour le corps diplomatique.



Plaques à fond rouge



Si vous observez une plaque à fond rouge, le véhicule est en transit temporaire (TT). Il est destiné à être exporté et sa plaque a une date de validité de trois semaines à six mois. Pour conduire une telle voiture, il faut avoir au moins 21 ans et le permis de conduire depuis au moins un an, résider hors de l'Union européenne, n'exercer aucune activité rémunérée en France et avoir un justificatif de présence dans l'Hexagone.

À fond noir



Pour pouvoir circuler avec une plaque à fond noir et lettres blanches, il faut avoir une carte grise pour "*véhicule de collection*". Pour l'obtenir, la voiture doit avoir plus de 30 ans et il faut faire une demande d'attestation auprès du constructeur ou de la Fédération française des véhicules d'époque. En cas de plaque noire sans avoir rempli ces critères, le conducteur s'expose à une amende de 135 euros.

À fond bleu

Quant aux plaques à fond bleu, elles signalent les véhicules militaires stationnés dans les zones frontalières ou en Allemagne donc ceux des Forces françaises stationnées en Allemagne (FFSA).



Source : Newsletter Femme Actuelle

Amicalement.

Webmaster – Communication
Hervé BLAISE

Le Président
Fernand ROZIAU